

Le loup, source de fortes préoccupations

Ursula Freund – Les signaux sont encourageants : l’engagement de diverses personnes et organisations semble porter ses fruits et les choses bougent aussi sur le plan politique. Il faut espérer que les possibilités de régulation puissent bientôt être pleinement exploitées et que la loi sur la chasse puisse être révisée à moyen terme.

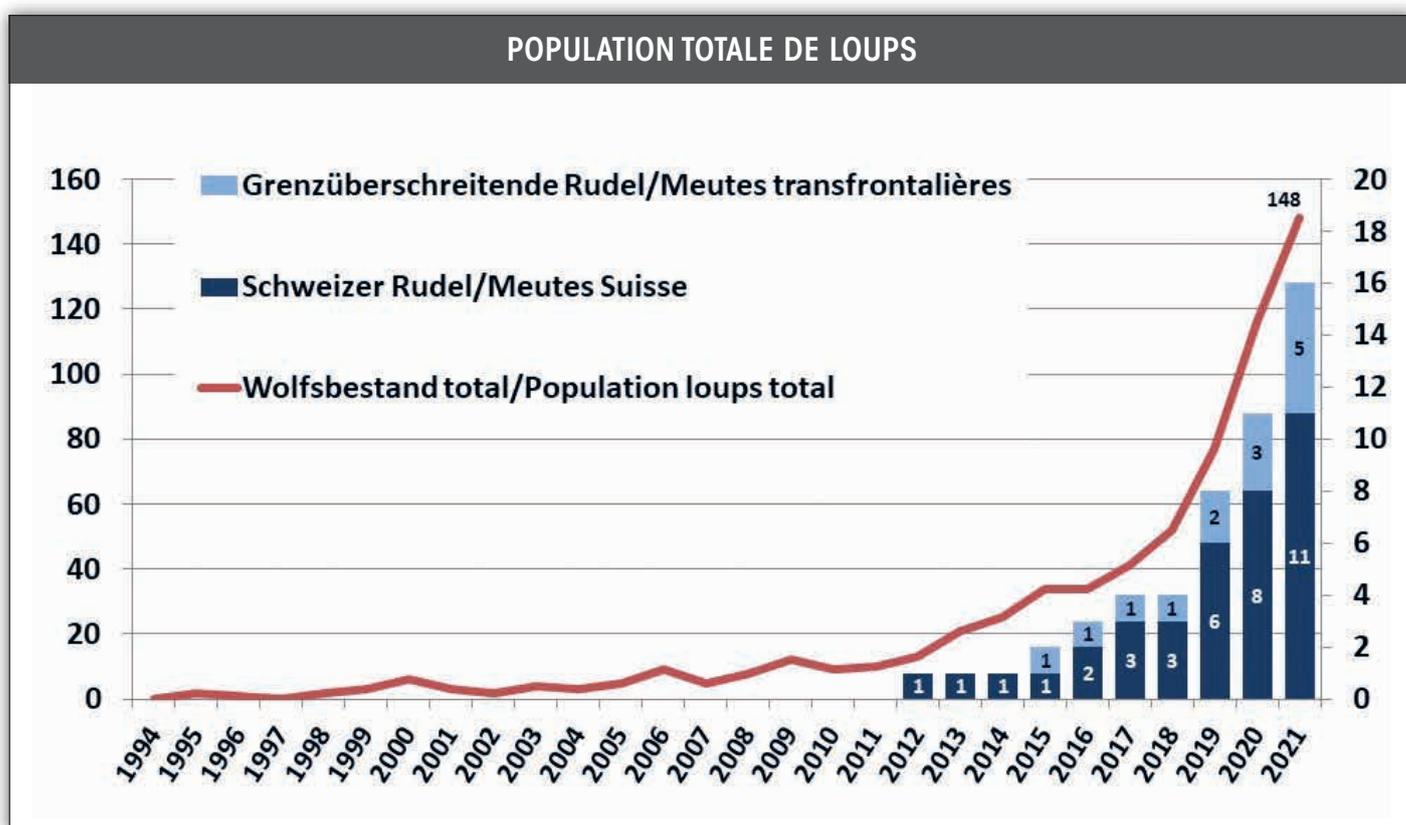
L’augmentation exponentielle des populations de loups et les possibilités très restreintes de les réguler préoccupent nos membres travaillant dans des régions où cet animal est très présent. La crainte d’une attaque ainsi que les pertes et les charges liées à un tel événement affectent fortement les personnes concernées, mais le changement de comportement du troupeau après un contact avec le loup les inquiète bien plus. Les animaux apeurés peuvent devenir dangereux pour les responsables d’exploitation, leur famille et leurs employées, mais aussi pour les promeneur·ses qui se retrouvent face à des troupeaux nerveux et imprévisibles. Ne jamais savoir ce que la nuit ou le jour suivant leur réserve est aussi très éprouvant pour nos membres. Divers membres des organes ou de l’association ainsi que des collaborateur·trices de la gérance se sont donc engagés en faveur des éleveur·ses allaitants dans divers groupes de travail, réunions, ainsi que directement auprès de la Confédération. Nous avons parlé de cet engagement dans *la vache mère* à plusieurs reprises.

Révision de la loi sur la chasse : il y a urgence

On a pu lire dans un communiqué de presse du Parlement du 18 janvier 2022 :

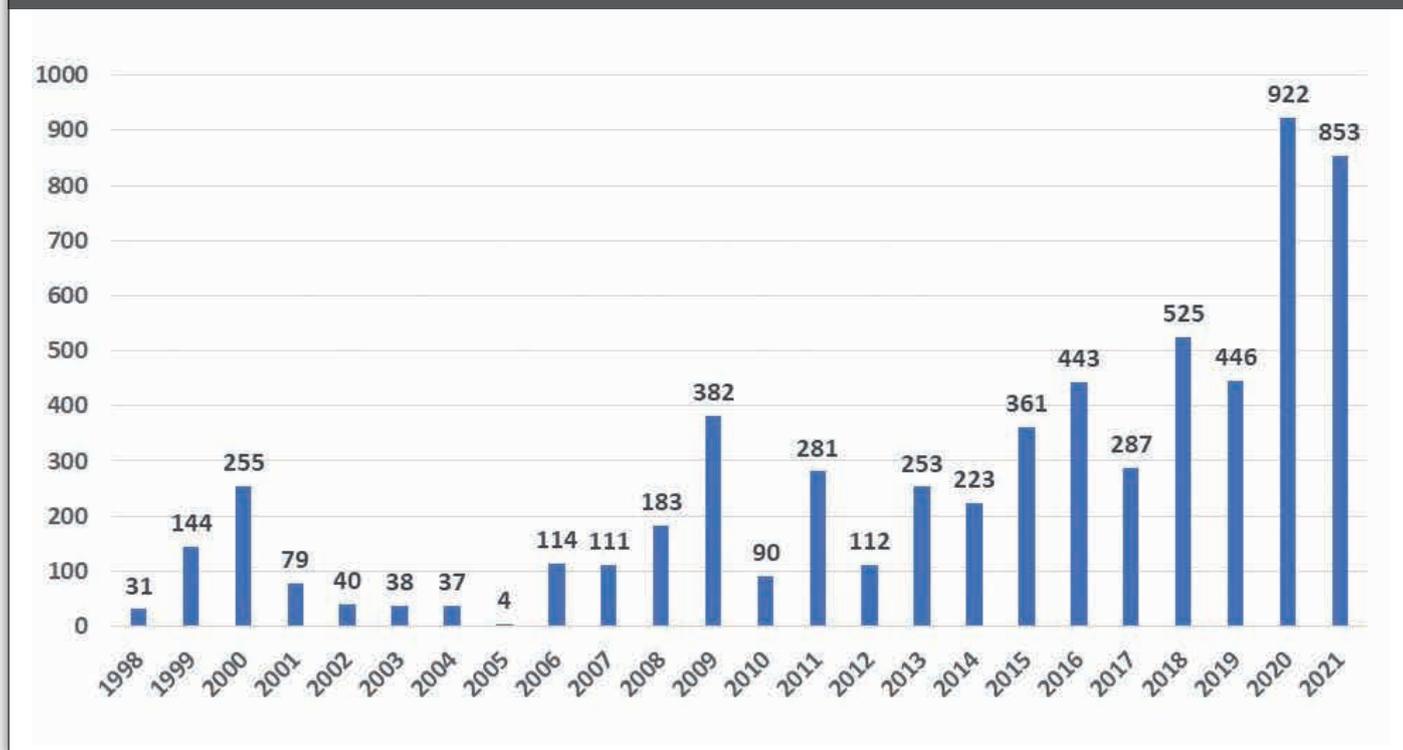
« La Commission de l’environnement, de l’aménagement du territoire et de l’énergie du Conseil national (CEATE-N) approuve l’initiative parlementaire déposée par son homologue du Conseil des États visant à modifier la loi sur la chasse. Les diverses parties prenantes ont trouvé un compromis qui a rencontré un large soutien. Il sera possible de réviser la loi en question de sorte que les populations de loup puissent être mieux régulées. »

La commission a aussi fait savoir qu’elle avait consulté les cantons et plusieurs organisations concernées. Au cours de l’année écoulée, ces dernières se sont entendues sur un compromis concernant la modification de la loi sur la chasse, qui vise principalement à davantage de souplesse dans la gestion des populations de loup. Grâce à une régulation



Meutes identifiées en Suisse (bleu foncé), meutes transfrontalières (bleu clair) et individus isolés (population totale de loups = ligne rouge), par année. Le nombre d’individus isolés englobe les loups adultes et les jeunes loups, y compris les preuves génétiques, les loups morts ainsi que les loups observés qui sont suffisamment éloignés des preuves génétiques en termes de temps et de distance (état : 4.1.2022). (Source : kora.ch)

NOMBRE D'ATTAQUES DE LOUPS EN SUISSE



Animaux de rente attaqués par le loup en Suisse entre 1998 et 2021 pour lesquels des indemnités ont été versées. Les données de 2020 et 2021 sont provisoires. (Source : kora.ch)

proactive, les populations doivent être maintenues à un niveau tolérable pour les éleveur·ses à l'échelon régional sans pour autant être mises en péril. Quant aux mesures de protection des troupeaux, elles seront maintenues et, si possible, financées en totalité. Enfin, la répartition actuelle des compétences entre la Confédération et les cantons reste la même, selon le service de presse du Parlement. La CEATE-N a aussi apporté son soutien à l'initiative parlementaire de Nicolo Paganini pour souligner encore l'importance de cette problématique. Pour l'agriculture, il est urgent d'agir afin de freiner la croissance exponentielle de la population de loups. La loi révisée sur la chasse doit entrer en vigueur en 2023.

Mesures pour la saison d'alpage 2022

Des mesures immédiates sont nécessaires pour la prochaine saison d'alpage. BirdLife Suisse, la fédération des moutonniers professionnels, Schafe Schweiz, le groupe Loup Suisse, Herdenschutz Wallis, ChasseSuisse, Plantahof, Pro Natura, le Groupement suisse pour les régions de montagne, la Société suisse d'économie alpestre, l'Union suisse des paysans, la Fédération suisse d'élevage ovin, le WWF et Vache mère Suisse ont régulièrement échangé au sein du groupe de travail « Enseignements de la saison d'alpage 2022 ». Vache mère Suisse y est représentée par deux membres du comité : Hansandrea Marugg et Guy Humbert. Les échanges ont débouché sur un document de travail qui doit permettre d'adapter l'ordonnance

sur la chasse en vue de la saison d'alpage 2022. Le groupe de travail cherche maintenant le dialogue avec la Confédération (OFEV). Le consensus entre les différentes organisations laisse espérer que les mesures de régulation autorisées par la loi puissent être pleinement exploitées. Tout le monde s'accorde sur le fait que la protection des troupeaux ne peut pas être renforcée ; d'ailleurs, personne ne l'exige, du moins pour le gros bétail.

Expertise juridique demandée

Le vice-président, Guy Humbert, et le président, Mathias Gerber, se sont rendus dans le canton de Vaud pour rencontrer Béatrice Métraux, conseillère d'État, et Adèle Thorens Goumaz, conseillère aux États et présidente de l'association Suisse Rando. Un représentant du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) était aussi présent. La problématique du loup a été abondamment discutée et la gravité de la situation a été reconnue (révision de la loi sur la chasse, indemnités, forte pression sur les populations montagnardes, etc.). En ce qui concerne la responsabilité des éleveur·ses (responsabilité civile des détenteurs d'animaux), une expertise juridique sera demandée.

Il faut éviter une radicalisation des populations rurales touchées. Toutefois, la coexistence de l'agriculture, en particulier de la pâture, et du loup restera un grand défi à l'avenir. ■